

conseil général

Une agence au service des collectivités

l'essentiel ▼

Le conseil général vient de créer l'Agence départementale d'accompagnement des collectivités. Cet établissement public administratif effectuera un service d'assistance et de conseil auprès des collectivités.

Michel Pélieu anticipe la critique: «Pas question de créer une usine à gaz». Le président du conseil général poursuit dans les précautions verbales: «Il ne s'agit pas ni de concurrencer ni

de se substituer à l'État». L'Agence départementale d'accompagnement des collectivités vient de naître. Cette émanation du conseil général se veut «une boîte à outils» au service des collectivités adhérentes. Face à la complexité croissante des textes et procédures, le besoin d'ingénieries des collectivités est important. Surtout dans un département rural et de montagne qui compte 400 communes (sur un total de 474) de moins de 500 habitants. «L'Adac s'adresse avant tout aux communes et établissements publics de coopération

intercommunale de petite taille qui ne possèdent pas de services techniques», explique Daniel Tulsa. Le directeur de l'Adac, ancien de l'Équipement, comme le président Pélieu, est un spécialiste de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la mission n°1 de la nouvelle structure. «Notre rôle est d'accompagner les collectivités porteuses de projets jusqu'à la désignation du maître d'œuvre. Nous apportons un service d'assistance et de conseil. Il s'agit de monter des dossiers d'aide à la décision», indique Daniel Tulsa. Des études souvent coûteuses pour les collectivités.



Michel Pélieu avec Daniel Tulsa, directeur de l'Adac. / Photo DDM, Joël Boyé.

UNE STRUCTURE PARTENARIALE

«Accompagner les élus pour dépenser moins mais dépenser mieux», voilà, en substance, le credo de l'Agence départementale d'accompagnement des collectivités. L'ADAC a le statut d'établissement public administratif. Le président du conseil général préside le conseil d'administration de l'établissement, géré à parité département et collectivités. L'agence démarre avec 151 communes et 6 communautés de communes adhérentes. Le service est gratuit moyennant une adhésion par collectivité de 2 € par habitants. L'agence compte un effectif de cinq personnes dont la charge financière (300 000 € par an), incombant au conseil général. Le budget de fonctionnement se monte à 100 000 €. Le but, à terme, c'est que les communes financent le fonctionnement et le département les charges de personnel. Bref, quand le département met 3 €, les communes en sortent 1 €.

Guichet unique

L'Adac apportera son expertise dans de multiples domaines: voiries, aménagement communal, logement, eau, urbanisme, etc. «L'Adac fonctionnera comme un guichet unique. C'est une porte d'entrée pour les collectivités», explique Michel Pélieu. L'agence sera l'interlocuteur unique des collectivités. Soit elle répondra en direct, soit elle sollicitera les services du conseil général ou un réseau de

partenaires techniques pour accompagner et traiter les dossiers des collectivités. «Les compétences, on les a en interne. On ne va donc pas les empiéter», explique Michel Pélieu. En matière de gestion locale, l'agence proposera une assistance juridique et administrative. Elle offrira également à ses adhérents un service d'information géographique qui aidera, par exemple, à la réalisation de plans locaux d'urbanisme. «Notre but, c'est de simplifier la vie des élus en leur donnant

envie de porter des projets d'aménagements... Nous avons diminué le fond d'aménagement rural mais en compensation, nous créons ce service qui va apporter une vraie valeur ajoutée. Il nous appartient d'être irréprochables. Nous n'avons pas le droit à l'erreur sur cette mission importante qui participe au développement. C'est aussi un projet de solidarité avec les petites collectivités du département», conclut Michel Pélieu.

Thierry Jouve